

EDITO

La journée nationale d'actions unitaires du 10 septembre vient de rappeler à toutes celles et ceux, adversaires du progrès social et chantres de la résignation, qui pensaient que « les choses allaient être pliées là », qu'il existe bien dans notre pays des forces capables de contrarier tout projet politique et social contraire à l'intérêt général.

En effet, au-delà des 370 000 manifestants réunis dans plus de 200 cortèges et des centaines d'arrêts de travail qui ont eu lieu, assurant le succès de cette première journée de luttes de la rentrée sociale, des millions de salariés, retraités et privés d'emploi, rongés par l'exaspération, la souffrance aussi mais désireux de vivre dignement, constituent la force potentielle que nous voulons et pouvons mettre en mouvement pour gagner le bras de fer engagé avec le capital et ses soutiens sur le terrain de l'emploi public et privé, de la valeur travail, des salaires et des retraites.

Mais pour ce faire, nous, femmes et hommes qui avons choisi la CGT, non pour seulement résister, mais permettre que les richesses produites par l'humain au travail lui soient restituées pour satisfaire ses besoins, nous le savons :

parce que la société dans laquelle nous sommes est complexe dans ses mécanismes, il nous faut travailler plus encore à apporter dans notre environnement militant, auprès des salariés, les éclaircissements, les démonstrations qui favorisent l'appropriation des idées, la conviction et les mises en mouvement du monde du travail.

Car chaque jour, chaque heure, chaque minute, l'adversaire nourrit une information destinée à brouiller les pistes, à rendre l'humain désabusé et individualiste, dépossédé de tout repère donc de tout ancrage collectif.

Ainsi faut-il que toujours, nous soyons en

capacité de « remettre les pendules à l'heure », pour contrer l'argument patronal et la désinformation incessante opérée par la quasi-totalité des médias à son service dans le domaine économique et social, objet de tant et tant d'exaspérations et de contestations dans notre corps militant et bien au-delà.

Pour aider à cela, la lecture des publications de la CGT et singulièrement de son hebdomadaire « La Nouvelle Vie Ouvrière » demeure incontournable.

Outil politique de référence du syndicalisme CGT pour la connaissance des réalités sociales, des luttes qui ont lieu dans notre pays et dans le monde et des espoirs qu'elles entretiennent, des propositions et argumentaires CGT... la NVO participe de la structuration des idées, de l'argumentation et de la conviction.

En ce sens elle aide à donner confiance au collectif, aux syndiqués dans leur rapport aux salariés, elle aide à hausser la qualité de nos débats, de nos écrits, elle favorise la syndicalisation et l'engagement dans l'activité syndicale, elle renforce les luttes...

Dès lors, n'y a-t-il pas lieu de porter effort dans notre département qui ne compte que 365 abonnements pour 7 800 syndiqués, pour que notre hebdomadaire trouve la place politique qu'il devrait y occuper au service du développement de notre syndicalisme, de l'ancrage de ses propositions parmi le monde du travail et plus largement.

Alors, lançons une grande campagne de réappropriation de la lecture CGT en Seine-et-Marne, ce sera bon pour poursuivre la construction du rapport de force nécessaire et les batailles à conduire.

Alain LEMPEREUR

Sommaire

Page 1	Edito
Pages 2-3	Orga—Vie Syndicale
Pages 4-5	Contrat de génération
Page 6	NVO

Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol
77007 Melun Cedex
Tél. 01.64.14.26.77
Fax 01.64.14.26.81
E-mail udcgt77@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Jean Louis CHOMET
Comité de rédaction :
La direction de l'UD CGT 77
Impression : UD CGT 77
Commission paritaire : 0515 S 07367
Prix de vente au numéro : 0 € 76
Mensuel



Compteurs :

Référence FNI 2011 : **7848**

FNI 2012 : **7 111**

Bases nouvelles 2013 : **13**

NOUVELLES ADHESIONS 2013 : 127

BIENVENUS-ES !

ETATS ORGA AU 10 SEPTEMBRE 2013

UL	FNI			Cotisations		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Chelles	179	157	65	1452	1307	182
Coulommiers	285	303	153	2386	3088	787
M L V	2134	1505	618	18077	12699	2701
Meaux	693	595	347	6125	5322	1416
Melun	1664	1790	1143	15300	15906	4429
Senart	741	784	360	6613	7399	1278
Mitry	399	276	190	3311	2519	878
Montereau	749	722	460	7222	7197	1967
Nangis	328	281	113	2988	2893	329
Nemours	288	313	215	2869	3045	578
Pontault	377	376	235	3040	3349	965
Seine et Marne	33	31	0	116	125	0
Total	7848	7111	3898	69500	64849	15510

Nous constatons, sur le tableau ci-dessus, une progression pour 2012 de 85 FNI et pour 2013 de 388 FNI en un mois.

Pour l'année 2012, nous actons au mois d'août un différentiel de 737 FNI avec 2011 (7848).

Il reste 4 mois pour atteindre les 100 %.

Cela veut dire : aller à la recherche des syndicats qui ne règlent pas.

Pour ce qui est de 2013, nous sommes de date à date, à 457 FNI de moins (4355 en septembre 2012).

Sans tirer la sonnette d'alarme, il est temps de régler Cogetise.

A vos chéquiers !

UNE DYNAMIQUE DE SUCCÈS



Les périodes de luttes, de mobilisations, sont des périodes-cela se vérifie à chaque grosse mobilisation-où la CGT se renforce.

La visibilité de la CGT dans les rues, les entreprises, les médias (à contre cœur), le débat imposé par la CGT dans la société, la pertinence de nos arguments et des initiatives impulsées par notre organisation, valent en termes de communication, la meilleure et la plus habile des campagnes de pub.

Aujourd'hui, la mobilisation de la CGT monte progressivement. Son engagement dans la bataille retraites / emploi / salaires est crescendo.

Pour autant, les adhésions à venir, fruits de la « pub » du mouvement, doivent-être démultipliées par les militants.



Comment ? Tout simplement en allant à la syndicalisation. Proposer l'adhésion à la CGT dans un contexte favorable, c'est la démarche logique de renforcement.

Créons cette dynamique du succès : la lutte nous apporte des nouveaux militants, ces nouveaux militants alimentent la lutte.

Nous pouvons gagner !

2010 a acté des acquis idéologiques sur lesquels s'appuyer pour 2013 et 2014.

Rappelez-vous : 70 % des Français étaient d'accord avec Sarkozy en début de mouvement 2010.

L'action de la CGT a inversé totalement la tendance. C'était plus de 70 % des Français qui rejetaient la réforme du gouvernement.

Nous ne repartons pas de rien. A nous la main, à nous d'agir.

L'amplification de la mobilisation passe par le débat et par le renforcement.

Proposons l'adhésion !

Initiatives CGT :

L'ÉTÉ FUT ACTIF, LA RENTRÉE AUSSI !

Pendant le mois d'août, tous les militants ne sont pas restés faire bronzette.

Notamment nos retraités, très actifs.

La preuve, des milliers de tracts ont été distribués, nous recensons nombres d'initiatives communes USR / UL, comme à Meaux, Nemours (103 signatures de la pétition retraite), Melun, Sénart, Coulommiers (410 signatures), La Ferté-Sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Souppes, Montereau, Ponthierry...

Cela répond à la question sur l'état d'esprit de nos militants.

Etat d'esprit que l'on a vérifié lors de l'Assemblée Générale de rentrée de l'UD, le 29 août dernier (très tôt, certains étaient encore en vacances, d'autres avaient encore du sable dans leurs tongs).

Ce jour-là, 46 Camarades étaient présents.

Ensuite, ce fût le meeting interrégional de rentrée. Là, 120 militants de Seine-et-Marne (3 cars) ont été au Docks d'Aubervilliers.

Enfin, le 10 septembre dernier, nous étions 650 derrière la camionnette de l'UD lors de la manifestation parisienne pour défendre la retraite, les emplois et les salaires.

Cette dynamique, amplifions-là, préparons la manif d'octobre.

1 000 camarades de Seine-et-Marne dans la rue ? Plus ?

Vivement le mois d'octobre !



Agenda :

Les 24 et 25 Octobre 2013

Congrès de l'UL de Montereau



FORMATION SYNDICALE

LES FORMATIONS A VENIR :

- **14 au 18 octobre et 25 au 29 novembre :** niveau 2 (Melun)
- **6 et 7 novembre :** Elus et mandatés (Melun)
- **13 au 14 novembre :** Représentativité (nord 77)
- **2 au 6 décembre :** Défenseur syndical (Melun)
- **9 au 13 décembre :** CHSCT (Melun)

POUR LES ULs - NIVEAU 1 :

UL de Melun et UL de Sénart:

Du 14 au 18 novembre

UL de Pontault

Du 13 au 17 octobre

UL de Nemours

Du 21 au 25 octobre

UL de Mitry Mory

Du 2 au 6 décembre

UL de Marne La Vallée

Du 9 au 13 décembre

CONTRAT DE GENERATION... L'OCCASION DE PORTER LES REVENDICATIONS



L'ANI du 19 octobre 2012 impose aux entreprises de réaliser un accord ou un plan d'action afin de :

- Faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par l'accès à un CDI,
- Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- Assurer la transmission des savoirs et compétences.

Rappelons l'urgence sociale concernant les catégories de salariés les plus touchés par la précarité que sont les jeunes et les seniors avec un taux de chômage deux fois plus élevé en moyenne que le reste de la population.

La mise en œuvre du dispositif est l'occasion pour la CGT de porter des revendications à mettre en débat dans les entreprises dans le cadre des négociations.

Ce dispositif concerne les entreprises privées et les EPIC (SNCF, RATP, CEA, RFF, ONF...). Attention, il se substitue aux accords seniors existants dans les entreprises. Il y a une application différente en fonction de la taille de l'entreprise.

↳ Pour les entreprises de **plus de 300 salariés** ou appartenant à un groupe de + de 300, les accords ou plans d'actions doivent être adoptés avant le **30 septembre 2013**.

↳ Pour les entreprises de **50 à 299 salariés** ou appartenant à un groupe de 50 à 299 salariés :

- soit un accord de branche,
- soit un accord d'entreprise ou de groupe,
- soit un plan d'action **dispositions individuelles** (Recrutement jeune en CDI temps plein et maintien dans l'emploi d'un senior).

↳ Pour les entreprises de **moins de 50 salariés** ou appartenant à un groupe de – de 50 salariés, **dispositions individuelles** : Recrutement d'un jeune en CDI temps plein et maintien dans l'emploi d'un senior sous peine de pénalité (**donc les entreprises solliciteront les organisations syndicales où on a déjà commencé à le faire pour éviter de payer cette pénalité qui est plafonnée à 1 % de la masse salariale**).

Bien évidemment cela ouvre aux entreprises une aide de 4 000 € par binômes et par an.

La durée du contrat est de maximum quatre ans, donc cela rapporte 12 000 € à l'entreprise et cela vient se rajouter aux autres aides telles que le plan de compétitivité et autres...

Attention certains accords de branches ont été signés par des organisations syndicales peu décidées à contredire le patronat. Ils faut donc vérifier si un accord existe dans votre profession, par exemple un accord a été signé en juillet pour la branche Métallurgie.

Soyons vigilants. Depuis 2004, la loi sur le dialogue social de hiérarchie entre normes conventionnelles d'entreprises peut déroger dans un sens favorable aux accords de branches.

De plus, l'accord « Contrat de génération » ne doit pas être le prétexte à une remise en cause défavorable de l'accord seniors quand il existe. Au contraire, ce doit être l'occasion **d'obtenir plus de droits pour les seniors**. L'accord « Contrat de génération » doit **maintenir, au minimum, les acquis de l'accord seniors**.

L'employeur doit avant de réaliser cet accord, fournir aux délégués un diagnostic sur la situation de l'emploi des jeunes et des seniors dans l'entreprise (*Article L. 5121-10 du Code du Travail*) :

- Il est obligatoire,
- Il est préalable à l'accord ou au plan d'action,
- Il analyse la situation de l'emploi des jeunes et des seniors, de la gestion des âges et de l'égalité femmes/hommes,
- Il doit être joint à l'accord ou au plan d'action.



Nos délégués doivent exiger de l'employeur :

- **les contrats** : CDD (pourcentage d'embauches CDD/CDI), intérim, stages, alternance, contrat professionnel, ancienneté moyenne, niveau d'études à l'embauche,
- **les temps partiels** : les secteurs, le genre, TP choisi et/ou imposé,
- **les départs** : âge moyen, modalités (invalidité, retraite, rupture conventionnelle..),
- **les salaires**: comparaison salaire / poste / qualification / genre / zone de résidence,
- **l'accord et plan seniors** : bilan quantitatif et **qualitatif** par domaine d'actions pour en tirer les enseignements.

Cette négociation doit être un levier pour s'interroger sur l'organisation du travail dans l'entreprise.

Cet accord n'est pas une sensibilisation sur l'emploi et l'employeur doit s'engager avec des chiffres sur le nombre de jeunes qu'il va embaucher en CDI ainsi que le nombre de salariés âgés à qui il permettra de rester jusqu'à leur retraite en améliorant leurs conditions de travail.

Cela ne remplace pas les négociations pénibilité là où elles sont obligatoires, cela les étend.

Une évaluation du bon fonctionnement de l'accord doit être réalisée.

Les IRP ont ainsi une possibilité de contrôle, et peuvent si nécessaire, transmettre leurs remarques à la DIRRECTE.

Nos élus CGT peuvent donc intervenir syndicalement sur la base de ces observations.

Le contenu des négociations qui porteront sur le « Contrat de génération » dépendra fortement de l'investissement syndical CGT et du rapport de forces dans les entreprises.

Vous êtes en train de négocier cet accord dans votre entreprise et vous avez besoin d'un coup de main :

Direction le RPDS 820 d'aout 2013. Ainsi que les liens sur le site de l'UD : <http://cgt77.fr/>

Et / Ou vous êtes en train de construire le rapport de forces dans votre entreprise :

Ci-joint une pétition (à vous de la modeler à votre guise). Lien sur le site de l'UD.

Augmentation des salaires, retraite, protection sociale, pénibilité, contrat de génération : MÊME COMBAT.

Nous avons les éléments, les argumentaires, les tracts, les pétitions, les propositions, alors à nous de débattre avec les salariés et de les convaincre que nous pouvons changer cette société.



ABONNEZ-VOUS A LA NVO!

Un regard différent sur l'information sociale et juridique.
Retrouvez les informations indispensables à vos activités.

BULLETIN D'ABONNEMENT www.nvo.fr

NOM: _____ PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
TEL : _____ E-MAIL : _____

FEDERATION : _____
ENTREPRISE : _____
MONTANT : _____ N° CHEQUE : _____ BANQUE : _____

1 FORMULES DE BIENVENUE

NVO : Abonnement au magazine – version web NVO _____ 89 € /an

Je reçois les 26 numéros version papier et j'ai accès au
feuilletage en ligne de la NVO, à ses archives, à la chronique
juridique, au guide du droit du travail et aux modèles de lettres.

NVO + RPDS : Abonnement aux 2 revues + version web _____ 148 € /an

Je reçois les 26 numéros de la NVO + les 12 numéros de la RPDS
Versions papier et j'ai accès à leur feuilletage en ligne, à leurs
archives, à la chronique juridique, au guide du droit du travail et
aux modèles de lettres.

2 FORMULES FIDELITE

NVO version web _____ 29 € /an

(offre réservée aux abonnés NVO)

J'ai accès au feuilletage en ligne de la NVO, à ses archives, à la
Chronique juridique, au guide du droit du travail et aux modèles de
lettres.

NVO + RPDS version web _____ 9€ /an

(Offre réservée aux abonnés à la fois NVO et RPDS)

J'ai accès au feuilletage en ligne de la NVO et de la RPDS, à leurs
archives, à la chronique juridique, au guide du droit du travail et
aux modèles de lettres.

Retrouvez les autres formules d'abonnement sur : www.nvo.fr !

Renvoyer ce bulletin d'abonnement ainsi que votre chèque (Libellé à l'ordre de la NVO) à :

SERVICE ABONNEMENTS – NVO Case 600 – 263 Rue de Paris – 93516 MONTREUIL CEDEX

Si vous souhaitez régler par prélèvement, envoyez votre demande par mail.